

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE  
ARRONDISSEMENT DE SAINT-GAUDENS  
MAIRIE DE BARBAZAN

ARRETE PORTANT RECLASSEMENT INDICIAIRE  
DE Monsieur FORNASIER Angel

Le Maire de BARBAZAN,

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret 87-1107 du 30 décembre 1987 portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C,

Vu le décret n°2014-78 du 29 janvier 2014 modifiant le décret 87-1107 du 30 décembre 1987 portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C,

Vu le décret n°2014-80 du 29 janvier 2014 modifiant les dispositions indiciaires applicables aux agents de la catégorie C et de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

ARRETE

**Article 1 : La situation de Monsieur FORNASIER Angel est modifiée comme suit :**

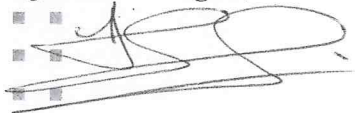
Ancienne situation au 31/01/2014	Nouvelle situation au 01/02/2014
<p><u>Indice brut : Ancien</u> Indice brut 388 <u>Indice majoré : Ancien</u> Indice majoré 355</p>	<p><u>Indice brut : Indice brut</u> 393 <u>Indice majoré : Indice majoré</u> 358</p>

**Article 2 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à M. le Receveur Municipal, M. le Président du Centre de Gestion, et notifiée à l'agent.


Fait à Barbazan, le 01 mars 2014

Notifié le

Signature de l'agent,



Le Maire,  
H. GALY

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de 2 mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse 68 rue Raymond IV – BP 7007 – 31068 TOULOUSE Cedex 7